



APPEL A PROJET PASSEURS D'IMAGES GUYANE FONCTIONNEMENT

« PASSEURS D'IMAGES » en Guyane

Le dispositif Passeurs d'images est déployé sur son territoire par une coordination régionale choisie et reconnue comme un acteur majeur.

A ce titre, elle est le garant de l'organisation globale de l'opération : elle impulse, soutient, définit, encadre ou accompagne les projets locaux.

Elle est le relais entre les partenaires nationaux et les collectivités territoriales, et se présente comme l'interlocuteur privilégié des villes et territoires associés, et de tous les partenaires de terrain.

Elle met en œuvre différents événements régionaux tels que des formations, des rencontres régionales ou la communication régionale et divers temps de restitution, notamment autour des films d'ateliers.

Coordination régionale Passeurs d'Images

Pôle Image du Maroni // Vanina Lanfranchi // 0694131415 // passeursdimages973@gmail.com



LES ACTIONS PROPOSEES

→ Les ateliers de création audiovisuelle et les séances de restitution de ces films

Animés par un.e intervenant.e artistique professionnel.le, ayant une pratique personnelle effective et reconnue, les ateliers de réalisation audiovisuelle sont gratuits et destinés aux jeunes. D'une durée minimum de 5 jours, consécutifs ou non, ils peuvent prendre la forme d'une fiction, d'un documentaire, d'un reportage, d'un court-métrage, d'un clip, d'un film fait avec un téléphone portable, d'une performance vidéo, ... Les ateliers de création audiovisuelle peuvent être animés par un.e même intervenant.e ou bien par plusieurs et porter sur des techniques différentes (scénario, réalisation, montage,...). L'atelier doit conduire à la présentation d'un film qui sera valorisé au moment de séances de restitution.

→ « Séances spéciales »

Ces projections dans les salles de cinéma, destinées en priorité aux jeunes mais pas uniquement, ont pour objectif de sensibiliser les publics à la culture cinématographique en présentant une offre diversifiée et de qualité, différente de celle habituellement proposée. Ces séances permettent au public d'échanger avec les membres de l'équipe d'un film ou un.e professionnel.le du cinéma. Ces « séances spéciales » sont organisées par la coordination qui sélectionne les films en fonction de leur adéquation avec les objectifs poursuivis par Passeurs d'Images.

→ La prise en charge directe de billets en salle

La prise en charge directe de billets en salle dans ce cas, il s'agit de proposer au public une offre artistique et culturelle différente de celle relayée habituellement par les médias et de privilégier par exemple, la diffusion de films Art et Essai, de documentaires ou de films d'animation indépendants.

→ Les ateliers de programmation

Les ateliers de programmation sont un formidable moyen de découvrir des cinématographies différentes de se les approprier en tant que spectateur « actif » et conscient. En effet, il s'agit de travailler à la mise en place d'un programme de courts ou de long-métrages, après visionnage et analyse de plusieurs films sur une thématique choisie, puis de proposer cette sélection lors d'une ou plusieurs projections publiques. Les participant.es sont immergés pendant deux ou trois jours dans le visionnage intensif de film, ce qui leur permet d'acquérir un regard plus exigeant sur les films qu'il regardent, puis d'aller échanger avec le public sur leur choix éditorial.

→ Les partenariats avec les festivals et les structures sociales pour le programme « Parcours de cinéma en festivals »

Cette action, construite avec trois partenaires (un festival, une structure sociale et la coordination régionale Passeurs d'images) se déroule hors temps scolaire et propose un déplacement sur un festival d'un groupe d'une dizaine de personnes, pour des rencontres avec des professionnels du cinéma et des séances de projections de films. Pour finir, le groupe interviewe un(e) réalisateur(trice) dont le film a été programmé ou une personnalité du festival.

Cette rencontre est filmée et la vidéo produite est diffusée sur le site des partenaires et éventuellement lors des Rencontres Nationales de Passeurs d'Images. A leur tour, les participants peuvent être force de proposition pour des projections auprès d'autres publics, dans d'autres cadres.

Coordination régionale Passeurs d'Images

Pôle Image du Maroni // Vanina Lanfranchi // 0694131415 // passeursdimages973@gmail.com



COMMENT PORTER UN PROJET

Les porteurs de projet

- Acteur culturel : association culturelle, cinéma, service culturel de collectivité, centre culturel, festival, lieu d'accueil et de diffusion de spectacles vivants, médiathèque, structure PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse), structure médico-sociale, ...
- Relais-public des champs sociaux et éducatifs : maison de quartier, centre de loisirs, espace jeunesse, MJC, fédération d'éducation populaire, association de solidarité, ...

Les intervenants professionnels

La dimension artistique et culturelle du projet est déterminante et les professionnels du cinéma et de l'audiovisuel impliqués doivent être des professionnels reconnus :

- Artiste ou collectif d'artistes, ayant déjà réalisé des œuvres cinématographiques, audiovisuelles ou multimédias et s'inscrivant ainsi dans une démarche et une actualité de création.
- Intervenant professionnel de l'image et du son : technicien lumière, ingénieur du son, ...

Les territoires

Les projets Passeurs d'Images se déroulent au sein d'un territoire identifié : le quartier, la ville, l'agglomération, le canton, la communauté d'agglomération, de communes, etc. La structure porteuse de projet (collectivité locale, territoriale, quartier, ville, agglomération, canton, pays, association, ...) devra inscrire ce projet dans son projet global, ainsi que dans le temps, avec une logique de territoire. Les territoires inscrits dans un Contrat urbain de cohésion sociale ainsi que les actions en milieu rural seront privilégiées.

Les publics

Afin de réduire la fracture culturelle et dans une démarche d'éducation populaire, Passeurs d'Images s'adresse en priorité aux publics jeunes, jeunes adultes, ayant des difficultés d'accès à certaines pratiques cinématographiques :

- Les jeunes en exclusion sociale et culturelle situés sur des territoires considérés comme prioritaires au titre de la politique de la ville.
- Les jeunes éloignés géographiquement ou ne fréquentant pas des équipements cinématographiques en milieu urbain ou rural.

Méthodologie

- ➔ Réception par la coordination régionale - d'un dossier complet : appel à projet dûment rempli + CV du ou des intervenant(s) professionnel(s) pressentis (pour les ateliers de pratique cinématographique).
- ➔ Les dossiers devront répondre aux critères du dispositif : objectifs, intervenants professionnels, territoire, public visé.
- ➔ Une ou deux actions pourront être proposées.

Coordination régionale Passeurs d'Images

Pôle Image du Maroni // Vanina Lanfranchi // 0694131415 // passeursdimages973@gmail.com



- ➔ Le comité de sélection validera les projets et donc la participation au dispositif et l'utilisation de la dénomination Passeurs d'Images.
- ➔ Un bilan quantitatif et qualitatif devra être remis à la coordination pour chaque action.

Financement

- 1 - Atelier de pratique artistique : **financement à hauteur de 50% du montant total du projet.**
- 2 - Séances rencontres : **organisation et financement par la coordination hormis les transports à étudier au cas par cas avec les porteurs de projets locaux.**
- 3 - Tarification spéciale : **financement par la coordination.**
- 4 - Ateliers de programmation : **financement par la coordination avec la participation de du porteur de projet.**
- 4 - Parcours de cinéma en festival : **organisation et financement par la coordination en partenariat avec un festival et une structure sociale.**

Rappel

Les ateliers de création audiovisuelle

- ➔ Les ateliers de Passeurs d'Images font l'objet d'un projet pédagogique et sont réalisés dans un cadre éducatif. A ce titre, toute production d'atelier exclue une diffusion à des fins commerciales.
- ➔ Les porteurs de projet et producteurs s'engagent à céder à la coordination régionale du dispositif gratuitement tous droits de diffusion à des fins pédagogiques et éducatives, dans un cadre non commercial.
- ➔ Passeurs d'images ainsi que les partenaires qui soutiennent le dispositif doivent être cités dans les communications et travaux d'ateliers.

ATTENTION : les ateliers de création audiovisuelle « Passeurs d'Images » répondent à une charte de communication précise :

Sur les génériques des films d'ateliers, les mentions suivantes doivent être indiquées (en ouverture) :

Film réalisé dans le cadre de "Passeurs d'images" (avec le logo de « Passeurs d'images »)

À rajouter en générique de fin :



- ➔ « Le réseau Passeurs d'images est soutenu par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), le Ministère de la Culture, le Ministère de la Justice, l'Agence Nationale des territoires.
- ➔ « En région Guyane, le dispositif est coordonné par Atelier Vidéo & Multimédia et bénéficie du soutien de la DCJS de Guyane, de la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), du SPDES. »

En dessous de ces mentions, rajouter les logos, dans l'ordre :

- ➔ Ministère de la culture et de la communication
- ➔ ANCT
- ➔ Centre national de la cinématographie et de l'image animée (CNC)
- ➔ Puis les logos régionaux (fournis sur demande à la coordination) : Atelier Vidéo & Multimédia, Pôle Image Maroni Préfecture de la Guyane, CTG (Collectivité Territoriale de Guyane).
- ➔ Passeurs d'Images National

Coordination régionale Passeurs d'Images

Pôle Image du Maroni // Vanina Lanfranchi // 0694131415 // passeursdimages973@gmail.com

